

Extrait du Registre des Délibérations Séance du 27 juin 2019 Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET: 2019-04-17- TRANSPORTS (8.7) – MOBILITÉ: CONVENTION AVEC LA REGION GRAND EST SUR LE SYSTEME D'INFORMATION **MUTIMODAL**

DATE DE CONVOCATION: 20 JUIN 2019

DATE DE L'AFFICHAGE: 05 JUILLET 2019 de l'extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1er étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

Etaient présents :	Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING (arrivé à compter de la 2019.04.38), Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de K. JUVEN), Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY (ayant la procuration de Patrice KNAPEK), Isabelle GUILLAUME, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT (ayant la procuration d'I. GASPAR), Philippe MONALDESCHI, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de Ch. THERMINOT), Corinne LALANCE, Damien BRASSEUR (départ à la 2019.04.36), Régis MATHIEU, Frédérique SAUVAT, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Serge GREGOIRE (ayant la suppléance de T. MIGOT), Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Philippe HENNEBERT, Jean-François MATTE, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Alde HARMAND (ayant la procuration de C. CAMUS), Lydie LEPIOUFF, Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration d'A. BOURGEOIS), Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB (ayant la procuration de Fatima EZAROIL), Guy SCHILLING (ayant la procuration de G. HOWALD), Etienne MANGEOT, Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Ghislain HAZARD (ayant la suppléance de JM. HORNUT), Jean-Pierre COUTEAU.
Etaient excusés :	Yolande AGRIMONTI, Patrice KNAPEK, Isabelle GASPAR, Bruno BECK, Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Thomas MIGOT, François MANSION, Kristell JUVEN, Gérard HOWALD, Marie VIOT, Alain BOURGEOIS, Claudine CAMUS, Fatima EZAROIL, Alain ANSTETT, Pascal MATTEUDI, Jean-Marie HORNUT
Avis de procuration :	11 avis de procuration, du début à la fin.
Avis de suppléance :	2 avis de suppléance, du début à la fin
Secrétaire de séance :	Guy SCHILLING
Nombre de présents :	Des délibérations n° 2019.04.01 à 2019.04.35 : 50 présents. De la 2019.04.36 à 2019.04.37 : 49 présents. De la 2019.04.38 à la fin : 50 présents.
Nombre de votants :	Des délibérations n° 2019.04.01 à 2019.04.35 : 61 votants. De la 2019.04.36 à 2019.04.37 : 60 votants. De la 2019.04.38 à la fin : 61 votants.

1. Rappel du contexte

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) a fait de la Région le chef de file de l'intermodalité et de la complémentarité entre les modes de transports.

En tant que tel, l'échelon régional est désormais chargé de coordonner son action avec celle des Autorités Organisatrices (AO) et de définir des règles générales relatives à l'intermodalité entre les services publics de transport et de mobilité, qui seront reprises dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

L'engagement des AO a permis la concrétisation de projets structurants sur les territoires alsacien, champardennais et lorrain. Des systèmes d'information multimodale, tels que Simplicim, Vialsace ou Vitici ont été développés et déployés pour diffuser de l'information aux usagers et les aider à organiser leurs déplacements au quotidien. Des conventions d'intégration tarifaire sur les agglomérations et métropoles de Nancy, Metz, Charleville-Mézières et Strasbourg, des abonnements combinés ou les cartes interopérables Alséo et SimpliCités ont été mis en place pour faciliter l'usage des transports collectifs et simplifier le parcours client. La construction de structures de gouvernance innovantes, à l'image du Groupe Technique Billettique Lorrain (GTBL), a accompagné le déploiement de ces supports billettiques.

Ces projets partagés se structurent à présent autour d'un document commun permettant de décliner les objectifs des partenaires et dépendre d'instances de décisions, de suivi et d'échanges générant une réelle co-construction ainsi qu'un accès à l'information entre les partenaires : la charte de l'intermodalité et des services à l'usager en Grand Est.

Cette charte constitue un cadre général de partenariat. Elle renvoie à des conventions techniques multi partenariales pour la mise en œuvre des projets communs spécifiques (système d'information multimodale, billettique, tarification, application mobile de vente de titres de transport).

Pour rappel, par délibération n°2018-06-24, du 13 décembre 2018, le Président de la Communauté de Communes Terres Touloises a été autorisé à signer la charte de l'intermodalité et des services à l'usager, document fondateur donnant un cadre général pour le partenariat avec les 40 AO du territoire du Grand Est autour des questions liées à la mobilité.

2. Objet du rapport

Afin de traduire de manière opérationnelle la charte de l'intermodalité et des services à l'usager concernant la partie référentiel de données et calculateur d'itinéraires multimodal, le présent rapport propose de cosigner la convention multi partenariale pour la mise en œuvre et l'exploitation du Système d'Information Multimodale (SIM) Grand Est avec l'ensemble des AO signataires.

3. Description du référentiel de données et du calculateur d'itinéraires

La conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du référentiel de données mobilités, du calculateur d'itinéraires multimodal du Grand Est ont été confiées par la Région à la société Cityway dans le cadre d'un marché public global de performances (MGP), conclu à ces fins après mise en concurrence. Il s'agit d'un marché de 10 ans notifié le 25 Juillet 2018.

Le référentiel de données de mobilité est un entrepôt de données qui a pour vocation de collecter, interconnecter, mettre en qualité et mettre à disposition des données de mobilité du territoire de la Région Grand Est.

Le calculateur d'itinéraires s'appuie sur un ou plusieurs modes (TC, TAD, vélo, VLS, VP, covoiturage, autopartage et piéton), à partir des données du référentiel (théoriques, circonstancielles, temps réel et accessoires) pour fournir des propositions d'itinéraires d'adresse à adresse. Le périmètre de conception/réalisation comprend :

- Le référentiel de données statiques, théoriques, dynamiques et données accessoires (plans, tarifs, ...)
- Les interfaces d'acquisition de données et outils pour la saisie de données
- Des interfaces à calculateurs tiers (EU-Spirit, covoiturage, ...)
- L'apport de données complémentaires (POI, ...)
- Le calculateur d'itinéraire multimodal temps réel
- L'API exposant les données du référentiel et le calculateur
- Les outils pour la gestion du référentiel et du calculateur
- L'infrastructure technique pour l'exploitation.

Le référentiel et le calculateur couvrent le territoire du Grand Est ainsi que des offres transrégionales et transfrontalières. Ils intègrent l'offre de transports en commun ainsi que tous modes qui participent à l'offre de mobilité sur le territoire du Grand Est (vélo, covoiturage, voiture individuelle, autopartage ...).

L'API (pour application programming interface) exposant les données du référentiel, met à disposition les données transport d'offre théorique au format NeTEx et SIRI pour les données temps réel (formats de données transports exigés dans le règlement européen).

La prestation d'exploitation comprend l'hébergement des référentiels, calculateur et API, la gestion en back-office (surveillance et monitoring, paramétrage du calculateur, collecte automatique et manuelle des données auprès des fournisseurs, mise en qualité, mises à jour et maintenance des données, gestion des accès à l'API, alimentation de plateformes tierces de mise à disposition de données), la formation et l'accompagnement des signataires fournisseurs de données (notamment pour l'évolution des bases de données vers le format NeTEx), et la production de statistiques.

La prestation de maintenance couvre la maintenance corrective, la maintenance adaptative, ainsi que la maintenance évolutive notamment en cas de nouveaux signataires, nouveaux flux ou nouveaux types de données.

4. Présentation de la convention multi partenariale

La convention multi partenariale pour la mise en œuvre et l'exploitation du Système d'Information Multimodale (SIM) Grand Est permet de définir les modalités de mise en œuvre et d'exploitation du système d'information multimodale Grand Est (modalités de mise en œuvre du système et son exploitation, de mise à jour des données, rôle des AO et de leur(s) exploitant(s), missions des autres partenaires...).

Elle prévoit également les possibilités d'évolutions fonctionnelles du système.

Elle précise les clauses juridiques inhérentes à la mise en œuvre de ce projet (droits et devoirs de chaque partie, propriété et mise à disposition des données, modalités conventionnelles entre la Région, assurant la maîtrise d'ouvrage des marchés du SIM, et les AOM signataires).

Elle définit par ailleurs les engagements financiers entre les AO signataires et la Région ainsi que les modalités des flux financiers entre elles. Pour la Communauté de Communes Terres Touloises, le montant prévisionnel de participation annuel s'élève à $11\,468,49\,$ €, et ce pour une période de $10\,$ ans, à compter de 2020.

Pour 2020, la participation financière prévisionnelle s'élève à 2 097,12 €

La convention multi partenariale est disponible sur simple demande auprès du pôle développement et aménagement du territoire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Valide la convention multi partenariale pour la mise en œuvre et l'exploitation du Système d'Information Multimodale (SIM) Grand Est avec l'ensemble des AO signataires;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention multi partenariale afférente avec les AO.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président, Fabrice CHARTREUX